

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 3853)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE99

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – Après le mot :

« cessionnaire »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 14 :

« contrôlant déjà la société ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 15, substituer aux mots :

« qui exerce déjà le contrôle de »

les mots :

« contrôlant déjà ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.